

Madame la Présidente du Sénat, représentant également
Monsieur le Ministre-Président de la Région Wallonne et
Président du PS, Elio Di Rupo,
Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances,
Madame la représentante de Monsieur le Vice-Premier
Ministre et Ministre de l'Intérieur, Christine Breyne,
Monsieur Paulus, Gouverneur de la province d'Anvers,
président de la commission du même nom,
Monsieur Mathen, Gouverneur de la province de Namur,
Monsieur le représentant de Madame Paulus de Chatelet,
Gouverneur de la Région de Bruxelles Capitale,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Députés fédéraux,
Madame la Députée provinciale du Hainaut,
Monsieur le Directeur Général de la Santé Publique, Michel
Van Hoegaerden,
Messieurs les Commissaires d'Arrondissement, représentant
respectivement Messieurs les Gouverneurs du Hainaut,
Claude Durieux et de la Province de Liège, Michel Forêt,
Messieurs les représentants des organisations syndicales,
Messieurs les Officiers chefs de service, Officiers, Sous-
Officiers, Caporaux, Sapeurs-pompiers,
Chers Collègues,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, en vos titres et
qualités,

Avant toute chose, je souhaite vous demander une minute de
silence en mémoire de tous nos collègues et amis disparus en
mission, à Rochefort il y a peu, à Ghislenghien, il y a de cela
bientôt trois ans, mais hélas un peu partout ailleurs aussi.

Le don de leur vie aura engendré une prise de conscience réelle
de la nécessité de réformer intégralement nos modes de
fonctionnement. Nous sommes tous conscients que sans leur
sacrifice, nous n'y serions peut-être jamais arrivés.

Laissez-moi à présent vous remercier toutes et tous de votre présence qui nous honore et qui démontre l'intérêt que vous portez aux services de secours et plus particulièrement à la sécurité civile. Je remercie Monsieur le Ministre Cerexhe, son Chef de Cabinet, Monsieur Lamouline ainsi que mon collègue du Siamu de Bruxelles, le Colonel Charles De Snyder, d'avoir accepté de nous accueillir dans cet auditorium du service d'Incendie de Bruxelles.

Si j'ai aujourd'hui l'insigne "honneur" et l'immense plaisir de m'adresser à vous, c'est, une fois n'est pas coutume, dans un contexte on ne peut plus positif et réjouissant. En effet, notre projet de réforme vient d'être adopté et entériné par les plus hautes instances politiques décisionnaires que vous représentez.

Neuf mois se sont écoulés depuis le 30 juillet 2006, lorsque Monsieur Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, nous a annoncé officiellement la décision prise par le Gouvernement d'adhérer à la réforme de nos services de secours et de la voir se concrétiser.

Neuf mois, c'est le temps d'une grossesse, d'une gestation. Je puis à présent vous annoncer avec une fierté non dissimulée que le nouveau-né se porte bien, présente des qualités très prometteuses et correspond à nos attentes les plus pointues.

Bien sûr, des discussions ont eu lieu, des débats souvent animés voire houleux ont été menés – la passion n'ayant cependant jamais occulté la raison – et des "modus vivendi" ont dû être mis en place entre les différents partenaires prenant part aux travaux préparatoires.

Je constate aujourd'hui avec un intense sentiment de satisfaction, avec bonheur même, qu'après de nombreuses années de lutte pacifique pour faire aboutir nos revendications diverses, nos desiderata ont enfin été rencontrés. En parlant de lutte, je voudrais souligner que la manifestation menée par notre profession dans les rues de Bruxelles en date du 28 février dernier avait aussi pour but de

soutenir notre Ministre, Patrick Dewael, dans le cadre du combat qu'il menait parallèlement au nôtre pour faire adopter le changement au sein du Gouvernement.

Je me réjouis de constater que le projet de loi a été voté sans qu'aucun vote négatif ne soit émis. Je vous avoue que ceci renforce notre conviction que le monde politique était pleinement conscient de l'impérieuse nécessité d'une réforme. Les moyens de la réaliser existent désormais. Que le monde politique, dans son ensemble, en soit remercié.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement :

- Monsieur le Premier Ministre et son Gouvernement pour nous avoir accordé leur confiance pour modifier une loi datant de presque un demi siècle.
- Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael, qui a œuvré constamment à nos côtés et qui a porté notre projet jusqu'à son aboutissement. J'associerai ces remerciements Monsieur le Chef de Cabinet, Jan Kerremans et ses collaborateurs Fred Van Immerseel et Tom De Keyzer.
- Madame la Présidente du Sénat et Monsieur le Président de la Chambre, ce dernier étant excusé, dont nous avons pu juger et apprécier la difficulté de la charge, au cours de séances "marathon" auxquelles nous avons assisté avec grand intérêt.
- Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Didier Reynders, pour sa présence discrète mais oh combien efficace, notamment en matière d'indemnisation des pompiers volontaires. Pour rappel, le montant maximal de l'exonération fiscale a été revu à la hausse déjà au lendemain de la catastrophe de Ghislenghien. Vous avez, à votre tour, Monsieur le Vice-Premier Ministre, illustré l'adage qui dit "quand on veut faire quelque chose, on trouve les moyens, quand on ne veut rien faire, on trouve des excuses".
- Madame et Messieurs les Présidents de nos partis démocratiques qui nous ont soutenus d'une manière ou d'une autre.

- Monsieur le Gouverneur Paulus, Président et "maître de cérémonie" de la Commission éponyme, ainsi que ses collaborateurs pour l'excellent travail réalisé avec son équipe. Monsieur le Gouverneur a conduit les débats en parfaite sérénité, il a rassemblé tous les acteurs autour de la table et est parvenu, de par sa longue expérience et de par sa patience à concilier les avis et conceptions des gens de terrain d'un côté et des représentants des communes de l'autre.
- Monsieur le Député Berni Collas, pour son appui et sa confiance.
- Monsieur le Député Jean-Claude Maene dont j'ai pu, après une première prise de contact qui pouvait laisser craindre des rapports futurs houleux, découvrir à titre personnel les grandes qualités humaines et les compétences ; qu'il en soit remercié.
- Monsieur le Député Jean-Marc Nollet pour l'excellence et la pertinence de ses travaux d'analyse des besoins sur le terrain et son indéniable soutien. Que Monsieur le sénateur Josy Dubié puisse être notre interprète auprès de lui, excusé ce jour.
- Madame la Députée-Bourgmestre, Jacqueline Galant et Monsieur le Député-Bourgmestre Charles Michel pour leur réflexion et leur investissement au sein de la Commission de l'Intérieur.
- Monsieur le Député Josy Arens et Monsieur le sénateur Christian Brotcorne pour leur opposition constructive.
- Madame Christine Breyne, Directrice Générale du SPF Intérieur Sécurité civile, qui a concouru au succès de la réforme, en mettant ses hautes compétences à notre service et en y dédiant le personnel compétent nécessaire, en particulier Mesdames Robiette, Geneviève Vandermeeren et Claeys ainsi que Messieurs Marc Looze et Gheysens.
- Monsieur le Ministre Demotte ainsi que ses collaborateurs, Michel Van Hoegarden, Directeur Général du SPF Santé Publique, et le Docteur Jean-Bernard Gillet, son

- collaborateur mais aussi mon ami, pour leur collaboration et leur soutien dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente.
- l'Union des Villes et Communes. Certes, nos échanges furent souvent conflictuels et tendus, mais j'ai pris conscience depuis longtemps que c'était parce que chacun souhaitait le mieux, en fonction de ses convictions les plus profondes. Je tiens ici à saluer Monsieur Paul Furlan, excusé aujourd'hui et avec lequel j'entretiens d'excellents contacts. Je le remercie du soutien qu'il apporte déjà à notre Fédération et de la bonne collaboration qui existe depuis peu entre nos services, et plus particulièrement avec Monsieur John Robert.
 - Et enfin mes collègues du conseil d'Administration de la Fédération et des différents services du pays qui dans leur très grande majorité, m'ont suivi sur le chemin parsemé d'embûches qui menait vers la réforme, avec cependant un remerciement tout particulier pour mon ami, le Capitaine Philippe Staquet, Officier de liaison auprès du Ministre de l'Intérieur, pour ses compétences, sa ténacité, sa grande disponibilité, la qualité du relais auprès des autorités politiques mais aussi pour son soutien moral dans les moments difficiles.

Cette nouvelle loi réforme intégralement les services de sécurité civile pour la première fois depuis 1963, soit près d'un demi siècle plus tard. Elle est le fruit d'une étroite collaboration entre toutes les parties que je viens de citer, en même temps que la concrétisation de toutes ces volontés unies en vue de faire changer les choses.

Nous voulions que soient enfin reconnus à notre profession le statut et la considération qu'elle mérite, en lui permettant de travailler dans des conditions décentes, mais sans jamais perdre de vue que l'objectif premier reste toujours de secourir de la façon la plus appropriée, la plus adéquate et la plus rapide.

La loi existe. C'était la première étape, d'une importance capitale. Mais je rappelle et continuerai à rappeler qu'il reste d'autres étapes à franchir ; 47 arrêtés royaux doivent encore être élaborés pour concrétiser avec succès cette nouvelle loi et pour lesquels la fédération s'est fixée les objectifs généraux à atteindre.

Je les énumère brièvement :

- Optimiser les moyens disponibles.
- Régler le problème du statut attendu depuis si longtemps par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.
- Organiser une mobilité valorisante du personnel.
- Prévoir une véritable hiérarchisation du personnel, des tâches, des fonctions, des responsabilités et des compétences ;
- Gérer efficacement le matériel et les ressources humaines surtout face au constat de la difficulté croissante de trouver, en journée, du personnel volontaire (celui-ci doit souvent aller travailler loin de son domicile et n'est plus disponible).
- Valoriser le personnel volontaire et professionnel.
- Veiller à une couverture optimale du risque, avec les moyens nécessaires pour y répondre rapidement et de manière efficiente, en d'autres mots, des moyens adaptés et suffisants, ni trop, ni trop peu.
- Garantir un plus haut degré d'efficacité et d'uniformisation par la mise en place de bureaux techniques.
- Inclure l'entretien matériel et sa manipulation journalière parmi les tâches prioritaires du personnel.
- Prévoir des conditions de recrutement et de promotion identiques partout, pour les professionnels et pour les volontaires et éviter un certain "clientélisme".
- Organiser la formation du personnel, à savoir la formation de base, la formation continue et surtout la formation pratique, y compris la condition physique, non plus dans les principes mais dans les faits en y accordant le temps et les moyens. Pour rappel, il n'existait à ce jour en Wallonie aucun centre de formation. C'est aujourd'hui chose faite, grâce à l'intervention de Monsieur

le Gouverneur du Hainaut, Claude Durieux et Madame la Députée provinciale du Hainaut, Annie Taulet et ce, sous les conseils judicieux et l'appui logistique de mon ami, le Colonel Hanset de Charleroi. Qu'ils en soient remerciés.

Ce sont là les fondations solides de l'édifice qu'il nous reste à monter au cours des six prochains mois, voire de la prochaine année, de pierre en pierre, de brique en brique, d'arrêté d'exécution en arrêté d'exécution, en suivant strictement les lignes directrices tracées dans la loi.

Je tiens à souligner par ailleurs que nous comprenons les appréhensions exprimées par certains représentants des pouvoirs locaux. Certes, les moyens devront être déployés là où le besoin s'en fait sentir, en gardant à l'esprit qu'il faut assurer de façon optimale la sécurité du citoyen et du personnel intervenant. Mais j'entends rassurer tous ceux qui croyaient que pour nous, la réforme serait immanquablement liée à une explosion des coûts des services d'incendie. La réforme devra rester dans des proportions budgétaires et financières suffisantes mais raisonnables. Aucune dépense irréfléchie, inconsidérée ni fastueuse ne sera faite, nous y veillerons.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner les différentes organisations syndicales représentatives et surtout Monsieur Crijns de la CSC, Monsieur Labourdette du SLFP, Monsieur Housse de la CGSP et Monsieur Pirotte et Simoens du FISP, avec lesquels nous avons travaillé de concert. Nous les remercions de leur attitude souvent positive. Il est important que nous puissions prolonger notre collaboration pour la suite des travaux, plus particulièrement pour ce qui a trait au statut du personnel.

Vous aurez également remarqué qu'entre nous, les pompiers, ne se pose aucun problème d'ordre linguistique ou autre puisque nous avons tous, aussi bien les néerlandophones, les germanophones, les francophones et les bruxellois, travaillé main dans la main. Nous sommes une seule et grande famille au service de la population et nous l'avons de nouveau démontré aujourd'hui.

Je terminerai en vous redisant toute ma gratitude et la fierté que j'éprouve, au nom de tous les sapeurs-pompiers que j'ai l'honneur de représenter, face à vous qui avez entendu nos revendications, qui avez été attentifs à nos sollicitations, qui avez compris nos craintes et nos inquiétudes et qui avez pris vos responsabilités en franchissant le pas et en osant le changement nécessaire.

Vous l'aurez compris, il reste encore beaucoup à faire. Vous connaissez, toutes et tous notre devise "Sauver ou périr". Pour cela, nous avons besoin de moyens adéquats. Donnez-les-nous, nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Merci, de tout cœur, merci.
Je vous remercie de votre attention.

Cdt Marc Gilbert,
Président de la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-pompiers
de Belgique aile francophone et germanophone.